

DEROULEMENT DES EPREUVES

1. CATEGORIE DE L'EPREUVE N°1 : Course 10 km

Epreuve ouverte à tous de la catégorie Cadet et plus

Heure d'ouverture et lieu de retrait des dossards : 16h00 – zone retrait dossard Avenue de Badie 47390 Layrac (Salle de Basket à côté des terrains de tennis)

Heure de clôture des dossards : 17h30

Heure et lieu du briefing aux athlètes : 17h45 aire de départ

Heure et lieu du départ de l'épreuve : 18h00 aire de départ

Heure approximative de fin d'épreuve : 20h00

Heure et lieu de la remise des prix : 20h00 salle de basket

2. CATEGORIE DE L'EPREUVE N°2 : Course 5 km

Epreuve ouverte à tous de la catégorie Minimes et plus

Heure d'ouverture et lieu de retrait des dossards : 16h00 – zone retrait dossard Avenue de Badie 47390 Layrac (Salle de Basket à côté des terrains de tennis)

Heure de clôture des dossards : 17h30

Heure et lieu du briefing aux athlètes : 17h45 aire de départ

Heure et lieu du départ de l'épreuve : 18h00 aire de départ

Heure approximative de fin d'épreuve : 20h00

Heure et lieu de la remise des prix : 20h00 salle de basket

3. CATEGORIE DE L'EPREUVE N°3 : Courses enfants

Epreuve ouverte à tous de la catégorie U 7 à U 14

Heure d'ouverture et lieu de retrait des dossards : 15h30 – zone retrait dossard Avenue de Badie 47390 Layrac (Salle de Basket à côté des terrains de tennis)

Heure de clôture des dossards : 16h30

Heure et lieu du briefing aux athlètes : 16h45 aire de départ

Heure et lieu du départ de l'épreuve : 17h00 aire de départ

Heure approximative de fin d'épreuve : 18h00

Heure et lieu de la remise des prix : 20h00 salle de basket

1. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Heures d'arrivée du premier concurrent 36' et heure limite de passage du dernier concurrent 2h00' au kilomètre 10
- Le déroulement des épreuves se feront en semi autosuffisance.
- Un itinéraire de repli en cas d'inondation, le parcours sera modifié en évitant la partie le long du Gers.
- Poste de secours fixe sur le site Esplanade Charles de Gaulle 47390 Layrac avec 1 équipe de 4 secouristes, 1 véhicule, radio interne autonome.
- Les routes empruntées sont des chemins ruraux, routes communales, routes départementales et route nationale de la commune : voir plan de course en annexe